



La Tasse d'Or du Val d'Argenton

20, 21, 22 juin 2025

REGLEMENT GENERAL de L'EPREUVE

ART 1 : DEFINITION

Le MOTO CLUB KDM – 34 chemin de la bastide - 33770 Salles - Tél : 06 85 70 44 85

Organise une épreuve d'endurance « **Moto 25 Power** », dénommée : « **La tasse d'or** ».

Cette 1ère édition se déroulera sur le **Circuit International de Karting du val d'argenton** du 21 au 22 juin 2025 et aura une durée de 24 heures.

ART 1.1 - CATEGORIES

Les machines admises à participer à cette épreuve seront réparties en **2 catégories** :

1 Machines open 2 temps maxi 125 cm³ et 4 temps mono ou bicylindre d'une cylindrée maxi de 190 cm³ à boîte de vitesse ou variateur n'excédant pas **15cv** :

Plaques noires, numéros blancs

Plaques blanches, numéros noirs

2 Machines open 2 temps de 125 cm³ et 4 temps mono ou bicylindre à boîte de vitesse ou variateur n'excédant pas **25cv** :

Plaques jaunes, numéros noirs

Plaques blanches, numéros rouges

Les machines des catégories 1 et 2 devront obligatoirement être équipées d'un compte tour en état de marche et étalonné.

1.2 - ATTRIBUTION DES NUMEROS

Les teams demandent leur numéro et sera attribués en fonction de l'arrivées des engagements.

ART 2 : REGLEMENT TECHNIQUE ENDURANCE

Les moteurs et les boîtiers d'allumage électronique pourront être plombés par le commissaire technique. Les machines pourront être passées sur un banc de puissance à la demande de la Direction de Course ou du Jury (à l'issue des essais, du warm-up, de la course).

2.1 - MODIFICATIONS OBLIGATOIRES

- Démontage des béquilles, rétroviseurs, clignotants, pédales, sauf phare et feu AR.
- Embouts de guidons fermés.
- Les repose-pieds devront être repliables avec ressorts de rappel ou réalisés dans un matériau facilement cassable.
- Tous les reniflards (essence, huile, eau, électrolyte) devront aboutir dans un ou plusieurs récupérateurs.
- Tous les bouchons de remplissage ou de vidange devront être freinés.
- Avertisseur sonore démonté ou neutralisé.
- Pour toutes les modifications et dispositions non comprises dans ce paragraphe se reporter aux

spécifications techniques du règlement du championnat de France endurance moto 25 power.

RAPPEL : les tuyaux d'échappement et silencieux doivent être conformes aux normes de bruit en vigueur, soit 95 dB.

2.2 - CARBURANT :

Le stockage du carburant dans les stands sera limité à 40 litres maximum et uniquement dans des « contenants », ce stockage devra se faire dans des conditions optimales de sécurité.

Enfin sur décision de la Direction de Course ou du Jury des contrôles des carburants autorisés (SP 98) seront effectués et les contrevenants seront sanctionnés (l'exclusion pourra être prononcée).

Ravitaillement interdit sur la piste, mais autorisé dans la zone prévue devant le stand affecté à la machine, moteur arrêté, extincteur obligatoire dans tous les stands (fourni par le Team).

Chaque machine doit ravitailler à son stand sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

2.3 - RAVITAILLEMENT

Tout le personnel concerné par le ravitaillement, y compris la personne responsable de l'extincteur, doit porter une combinaison (coton) de protection contre le feu, doit se protéger les mains et les pieds avec des gants et des chaussures fermées, se protéger les yeux et la tête avec une cagoule ignifugée, un masque ou un casque. Ces consignes sont applicables durant les essais et la course ainsi que pour le transvasement du carburant. La présence d'une personne avec un extincteur est obligatoire.

Les opérations de ravitaillement doivent intervenir après toutes les opérations de maintenance.

Le pilote ne pourra pas rester sur la machine durant les opérations de ravitaillement en carburant.

Il est OBLIGATOIRE de mettre des tapis « environnementaux » sous la machine pour toute intervention de manière à protéger les sols à l'intérieur et à l'extérieur des stands.

En cas de non-respect de cette règle, il sera appliqué une pénalité.

2.4 - MOTEUR

Un seul moteur autorisé.

Le changement de toutes les pièces du moteur est autorisé pendant l'épreuve.

Un jeu de carter moteur nu pourra être présenté au contrôle technique. Ce jeu de carter sera identifié différemment de celui monté sur la machine et ne pourra être monté qu'en présence d'un commissaire technique. En cas de changement de cylindre, le cylindre usagé devra être remis au commissaire technique qui le conservera jusqu'à la fin de l'épreuve.

TOUTE MODIFICATION NON stipulée dans les paragraphes précédents est réputée interdite.

ART 3 COUPE CIRCUIT

Montage d'un bracelet coupe-circuit obligatoire pour toutes les machines, relié au poignet DROIT par un cordon rouge (spirale) afin de faciliter le contrôle à la sortie des stands.

ART 4 – PILOTES ET EQUIPAGE

Chaque équipage sera composé de quatre à six pilotes (attention : le temps de conduite (journalier) est en rapport avec l'âge du pilote).

Chaque team est seul « décideur » du nombre de pilotes (4 à 6) à participer. Les équipages à 3 pilotes sont autorisés pour autant que tous les pilotes aient 15 ans.

RAPPEL : cette épreuve est inscrite en ZUE.

Un pilote ne peut être inscrit que dans une seule équipe et ne peut pas être âgé de moins de 12 ans.

Les pilotes devront être titulaire d'une licence, FIM Europe, NJ3C, NCO, NPH délivrée par la FFM pour l'année en cours ou d'une licence une manifestation (LJA) prise et payée en ligne sur le site de la FFM, 8 jours avant l'épreuve au plus tard.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les pilotes et les panneauteurs mineurs.

Chaque pilote et toute personne ayant accès à la zone de panneautage devra porter un bracelet de couleur, fourni par l'organisateur, dès les premiers essais.

Pour les mécaniciens et les panneauteurs, il est FORTEMENT CONSEILLE de porter un casque (style vélo) ou une casquette coquée.

**[Le bulletin d'engagement de la tasse d'OR du Val d'Argenton, devra être envoyé au Moto Club:
Kid Découverte Moto 34 chemin de la bastide 33770 SALLES](#)**

Ce droit d'engagement de 1 200 € sera composé de 3 chèques à l'ordre de : « KDM »

✓ **Un chèque de 400 € encaissé à l'inscription).**

✓ **Un chèque de 400 € encaissé le 14 mars 2025**

✓ **Un chèque de 400€ encaissé le 5 juin 2025**

Le nombre d'engagés est limité à la capacité du circuit (46)

ATTENTION

Les demandes d'engagement seront validées dans l'ordre chronologique d'envoi des dossiers d'inscription (bulletin officiel accompagné des 3 chèques)

RAPPEL : seul le cachet de La Poste fait foi de la date d'envoi.

ART 5 : FORFAIT // DESISTEMENT :

Ⓢ **Team déclarant forfait : Avant le 10 mai : 470 € seront retenus (1^{er} chèque d'inscription) ; pour tout forfait et ce quelle que soit la raison.**

Cette déclaration devra être faite par écrit (email) auprès de l'organisateur

Ⓢ **A partir du 24 mai : le solde de l'engagement sera encaissé et non remboursable.**

ART 6 : CHRONOMETRAGE - TRANSPONDEURS

Le chronométrage des machines se fera par système transpondeur. Les concurrents se verront remettre un support (d'une valeur de 10€) et un transpondeur qu'ils devront fixer sur leur machine.

Le transpondeur est sous l'entière responsabilité du concurrent pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution. En conséquence, la perte, le vol ou la détérioration de ce transpondeur est à la charge du concurrent. Il doit être restitué au plus tard une heure après la fin de la course.

La partie caution du transpondeur est de **250 €**.

Le numéro de chaque Team dans le stand devra être apposé, côté piste et côté e-paddock (espace derrière les stands) bien lisiblement.

ART 7 : VERIFICATIONS - BRIEFING

Vérifications Administratives : les pilotes devront présenter :

Leur licence NCO, NPH, NJ3C, FIM Europe ou la licence LJA (licence 1 manifestation).

- Une pièce d'identité afin de confirmer l'identité du participant
- Les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne, représentant légal ou mandaté.

Les licences 1 manifestation (LJA) devront être prises et payées (78 €) en ligne sur le site de la FFM au plus tard le 14 juin 2025.

PAS D'ENCAISSEMENT DES LICENCES 1 MANIFESTATION SUR LE CIRCUIT

Obligation de la saisie et du paiement en ligne sur le site de la FFM avant l'épreuve.

7.1 Vérifications Techniques : les machines conformes aux prescriptions des ART 1 et 2 ci-dessus et au règlement technique général, ci-après, devront être présentées avec plaques et numéros de course.

En même temps que la machine, les pilotes devront présenter (Règlement général Championnat de France d'Endurance Moto25 Power) :

- Leur casque homologué (ECE 22-05 ou ECE 22-06), de type intégral d'une seule pièce, de – de 5 ans
- Leurs gants et bottes en cuir.
- Leur combinaison en cuir. Doublure Nylon interdite.
- Leur protection dorsale homologuée par la norme EN1621-2
- Une protection pectorale de norme 1621-3
- LES AIRBAGS SONT RECOMMANDES POUR 2025 ET SERONT OBLIGATOIRES POUR 2026
- Leurs tapis environnementaux. Un tapis dans le stand et à un à l'extérieur sont obligatoires.
- Jerricans normés hydrocarbures ou un fût métallique de 20 à 30 l maximum.

Briefing : La présence que du Team Manager au briefing est obligatoire (signature de chaque team manager)

ART 8 : ESSAIS QUALIFICATIFS

La moyenne des 3 meilleurs équipages des essais qualificatifs de la série concernée.

Ceux-ci déterminent la place sur la grille de départ, ils se dérouleront :

Le samedi 21 juin 2025 au matin.

Chaque Team devra déterminer le pilote 1-2-3-4-5-6, identifiés par un brassard de couleur sur le bras droit, fourni par l'organisateur, dont la couleur correspondra à l'ordre de départ des pilotes pour les essais qualificatifs et les identifiera pendant la course. Ces brassards ne seront plus interchangeables après le contrôle administratif et devront être restitué à l'organisateur à la fin de l'épreuve.

Chaque pilote composant le team aura une séance de 20 minutes d'essais qualificatifs obligatoires.

L'ordre des pilotes/brassards permet uniquement de déterminer à quelle série qualificative chaque pilote devra participer, mais cet ordre n'influence pas l'ordre des pilotes en course (le brassard reste obligatoire pendant toute la course).

Une séance d'essais de nuit le vendredi 20 juin 2025 de 21H30 à 22H30.

Les machines démarrant à la poussette partiront fond de grille

ART 9 : DEPART

Départ type « Le Mans »

Tour de reconnaissance,

Mise en épi, le pilote sur la machine, moteur arrêté

Sur ordre du directeur de course, au drapeau vert, les concurrents s'élanceront pour effectuer un ou deux tours de chauffe (suivant la décision de la direction de course),

Les équipages qui ne seraient pas sortis de la voie des stands avant la fermeture de celle-ci prendront le départ des tours de chauffe depuis la sortie des stands sous les ordres des commissaires.

Les pilotes qui rencontrent un problème lors du, ou des, tours de chauffe peuvent retourner dans la voie des stands

pour réparer et prendre le départ à la sortie des stands. Il sera appliqué un « Stop And Go » par tour de chauffe non effectué

À l'issue du ou des deux tours de chauffe, il sera présenté le drapeau rouge, et tous les participants devront se remettre à leur place.

Mise en épi, le pilote en face de leur machine avec le coupe circuit au poignet, machine moteur arrêté.

Présentation : « Panneau 3 minutes », « Panneau 1 minute » et « Panneau 30 secondes »

Départ au drapeau national, par le Directeur de Course, les pilotes courent vers leur moto, mettent seul le moteur en marche.

Au moyen du drapeau jaune, le Directeur de Course autorisera ensuite le démarrage à la poussette pour lequel le pilote pourra être aidé d'un mécanicien, ainsi que pour le retour aux stands pour réparation, seulement lors du départ.

La sortie des stands sera ouverte après le passage du dernier concurrent.

Les équipages qui ne seraient pas sortis de la voie des stands avant la fermeture de celle-ci prendront le départ des tours de chauffe depuis la sortie des stands sous les ordres des commissaires.

Il leur sera appliqué un « Stop & Go » de 30 secondes pour non-participation au tour de formation.

Mise en épi. L'accompagnateur qui tiendra la machine devra être licencié LAP au minimum.

ART 10 : COURSE, RELAIS

Une pendule visible par tous, équipe le circuit (heure officielle).

Temps de conduite : Chaque relais (jeunes et seniors) est limité à 30 minutes maximum !

Référence : jour calendaire, exemple : 4 relais le samedi et 4 relais le dimanche

De 12 à 13 ans inclus : 4 relais // jour (maximum de 30mn) séparés chacun par une heure de repos.

De 14 à 15 ans inclus : 5 relais // jour (maximum de 30mn) séparés chacun par une heure de repos.

Le dépassement du temps de conduite donnera lieu à des sanctions.

Le doublement du temps de conduite est strictement interdit.

10.1 Procédure « Stop and Go »

Le temps d'arrêt pour une procédure est fixé à **30 secondes**.

Suivant l'importance de l'infraction, plusieurs procédures de stop and go consécutives pourront être appliquées.

Si une pénalité « Stop and Go » est infligée à un Team, un panneau portant l'inscription « STOP and GO » accompagné du numéro de la machine sera présenté au pilote. Celui-ci aura cinq tours maximums pour s'arrêter à l'endroit défini par la direction de course. Si le pilote ne s'arrête pas au bout de **cinq tours**, le pilote sera exclu de la course. Toutefois la machine pourra continuer la course avec les autres pilotes. Dans le cas où la fin de la course interviendrait avant l'application de la procédure, le ou les équipages concernés se verront infliger une pénalité **d'un tour par procédure**.

10.2 ARRETS

Sur la piste : En cas de panne sur la piste, le pilote devra placer sa machine en dehors de la piste de sorte qu'elle ne présente aucun danger pour les autres concurrents. Il pourra effectuer, dans ces conditions et sans aide extérieure, de petites réparations puis reprendre la piste sous le couvert des commissaires de piste.

Aucune personne autre qu'un officiel ne peut s'approcher de la machine sous peine de mise hors course.

Tout ravitaillement ou intervention d'assistance est strictement interdit sur la piste, en dehors des stands.

Si la réparation ne peut être effectuée sur place, le pilote poussera sa machine dans le sens de la course en dehors de la piste et pourra revenir au stand par les raccourcis qui lui seront indiqués par les commissaires.

Tout pilote qui s'éloigne de plus de 10 mètres de sa machine entraîne l'abandon de celle-ci, donc de l'équipage, exception faite en cas d'évacuation sanitaire.

Dans le cas où le pilote serait blessé et déclaré inapte par le médecin de l'épreuve, seul un autre pilote du team, équipé pour la course, pourra reprendre la machine après autorisation de la Direction de Course...

Aux stands : pour toute intervention sur la machine, y compris le changement de pilote, le moteur doit être arrêté. La circulation se fait à vitesse réduite, l'accès à la piste de course.

Dès l'entrée de la piste de décélération : le pilote peut recevoir l'aide de ses mécaniciens pour rejoindre son stand. Le retour sur la piste de course s'effectue par la sortie de la piste de décélération sous la responsabilité des commissaires de piste sur place.

Il est formellement interdit de fumer, de souder ou d'employer quelque source de chaleur que ce soit dans les stands ainsi que d'employer un moteur thermique.

Arrêt de la course : mesures particulières, Art 10 du règlement du Championnat de France d'endurance moto 25 Power.

10.3 Procédure nouveau départ :

Le nouveau départ aura lieu, au plus tôt 15 minutes après que les teams en auront été informés. Le pilote ou le mécanicien de chaque team est autorisé à récupérer la machine en parc fermé. Celui-ci sera ouvert 5 minutes avant l'ouverture de la sortie du couloir des stands. Les teams seront autorisés à faire le complément d'essence ou le changement de pneus devant leur stand respectif à l'exception de toute autre intervention. La procédure de départ pourra être identique à un départ normal. Toutefois lors de conditions particulières, la direction de course pourra avec l'accord du jury, décider d'une procédure de départ lancé derrière le safety-car. Dans ce cas, les pilotes prendront place derrière le safety-car dans l'ordre du classement intermédiaire, les uns derrière les autres. Ils ne pourront pas se dépasser. Le safety-car effectuera plusieurs tours complets et s'effacera avant la ligne de départ. Tous les équipages n'ayant pas signifié leur abandon seront admis au nouveau départ. Le signal d'arrivée sera présenté à l'heure où la course aurait dû se terminer.

10.4 Neutralisation :

Si pour toute cause que ce soit, la course devait être neutralisée :

- La direction de course et les chefs de poste présenteront un panneau portant l'inscription >> **S C**
(safety-car)
- Les commissaires de pistes présenteront simultanément un drapeau jaune agité.
- Un véhicule de sécurité gyrophare allumé entrera en piste afin de retenir les machines à vitesse réduite jusqu'à la fin de l'intervention.
- La sortie des stands sera fermée.

A partir de l'entrée en piste de ce véhicule, les pilotes sont sous le régime du drapeau jaune. **Tout dépassement est interdit.** Ils devront se présenter en file indienne devant le poste de chronométrage.

Durant cette procédure, les arrêts aux stands sont autorisés. La sortie des stands s'effectuera de la manière suivante :

Le commissaire à la sortie des stands ouvrira celle-ci 15 secondes après le passage du dernier concurrent derrière le safety-car et ce pendant 10 secondes pour permettre aux concurrents dans les stands de reprendre la piste.

Les tours réalisés durant cette procédure sont comptabilisés au même titre que ceux de la course.

A la fin de l'intervention, le véhicule éteindra son gyrophare et fera un dernier tour.

ART 11 : ARRIVEE

Au terme de la course, le drapeau à damier sera abaissé au passage du pilote de tête sur la ligne d'arrivée. Pour être classé, le pilote et sa machine devront avoir franchi la ligne d'arrivée après le vainqueur, dans les 5 minutes qui suivent le signal de fin de course.

Si un (des) coureur(s) précède(nt) de près, avant la ligne d'arrivée, le coureur de tête lors du dernier tour, le Directeur de course présentera simultanément au(x) coureur(s) de tête, le drapeau à damiers et le drapeau bleu. Ceci signifie que la course est terminée pour le coureur de tête tandis que le(s) coureur(s) qui précède(nt) de près le coureur de tête doit (vent) terminer le dernier tour et recevoir le drapeau à damiers.

Dès le moment où le drapeau à damier est abaissé, la sortie des stands sera fermée.

ART 12 : CLASSEMENT DE LA COURSE

Un classement scratch et un classement par catégorie seront établis à l'issue de la course.

Le classement de la course sera établi en fonction du nombre de tours accomplis et de l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.

Récompenses

Des coupes ou récompenses seront remises par l'organisateur, à l'issue de cette épreuve, aux trois premiers Teams de chaque catégorie dès lors que celles-ci seront composées d'au moins cinq Teams engagés dans l'épreuve.

ART 13 : VERIFICATIONS FINALES

A la fin de la course, toutes les machines seront placées en parc fermé.

Durée du parc fermé : 30 minutes après l'affichage des résultats.

ART 14 : RECLAMATIONS

Elles devront être présentées, par écrit, au Directeur de course, accompagnées d'une caution de **300 €**, dans les délais prévus au titre III du Code Sportif National. Cette caution ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

En outre, pour toute réclamation portant sur une machine et nécessitant un démontage moteur, il sera demandé une caution de **100 €** pour un moteur 2 temps et **200 €** pour un moteur 4 temps.

Rappel : dans le cas d'un démontage, le Team est contraint de procéder à ce démontage sous le contrôle des Commissaires Technique et d'un membre du Jury.

Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou versée au concurrent contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Le Directeur de course peut faire démonter toute machine de son choix à l'arrivée. Un pilote contraint de démonter ne peut prétendre à une indemnité quelconque (sauf disposition réglementaire particulière).

ART 15 : SANCTIONS

Des sanctions (amendes, « Stop and Go », déclassement voire exclusion), pourront être infligées, par les officiels, aux pilotes, si eux-mêmes ou leurs accompagnateurs ne respectent pas les règles de sécurité, de bruit et de comportement dans les enceintes sportives (piste, stands, paddock et les abords), sans préjuger des sanctions complémentaires demandées par le jury auprès des instances disciplinaires.

Tout comportement jugé dangereux dans la voie des stands sera pénalisé d'un STOP and GO de 30 secondes.

Le non-respect de la réglementation de l'article 2 (alinéa B) sur le carburant entraînera la mise hors course immédiate.

ART 16 : OFFICIELS

Les officiels seront désignés par le Moto club KDM

ART 17 : LITIGES

En cas de litige, il sera tranché par le Jury conformément au Code Sportif National, au présent règlement.

Dans le cas où aucun texte ne s'applique, le jury est souverain pour trancher un litige.

ART 18 : RESPONSABILITES

Il est rappelé aux Teams que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

(Art 19 du règlement du Championnat de France d'endurance moto 25 Power).

ART 19 : LAISSEZ – PASSER

Les laissez-passer fournis par l'organisateur ne sont ni vendables, ni cessibles à titre gracieux, ils sont attribués exclusivement pour le Team correspondant.

- **1 laissez- passer par pilote et Team Manager** apposé lors de la vérification administrative.
- **6 laissez-passer pour les panneauteurs (interdit aux moins de 16 ans)** seules les personnes en possession de ce laissez-passer auront accès à l'espace de panneautage. (Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- **4 laissez-passer pour les mécaniciens.**

Seules les personnes en possession d'un laissez-passer auront accès au stand, voie des stands et zone de ravitaillement.

Tout manquement à cette règle entraînera automatiquement une pénalité.

Il est rappelé que les Teams sont responsables de leurs accompagnateurs, mécaniciens, panneauteurs et pilotes.

ART 20 : CONTROLE ANTI – DOPAGE ET ALCOOLEMIE.

Des contrôles anti-dopage et alcoolémie pourront être effectués au cours de la manifestation. Si ceux-ci s'avéraient positifs, les contrevenants se verraient immédiatement exclus de la manifestation !